

ARS-PDL/DOSA/DPPA/08-2024/72

N° DEPARTEMENT : *2412470* du 23 AVR. 2024

ARRÊTÉ portant extension de 2 places du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)  
à l'EHPAD Jules Bérard de Bonnière – LE MANS  
géré par l'Association Monsieur Vincent - PARIS

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DES PAYS DE LA LOIRE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE**

- VU le code de la santé publique;
  - VU le code général des collectivités territoriales ;
  - VU le code de l'action sociale et des familles;
  - VU le code de la sécurité sociale ;
  - VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
  - VU le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Jérôme JUMEL en qualité de Directeur général de l'ARS des Pays de la Loire, à compter du 27 février 2023 ;
  - VU l'arrêté N°ARS-PDL/DG/2024-001 du 08 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Florent POUGET, Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie ;
  - VU l'arrêté N°ARS-PDL/DAS/AMS-PA N°16/2016/72 du 18/04/2016 et arrêté N° Département 16/1241 du 22/03/2016 portant autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) à l'EHPAD Jules Bérard de Bonnière au MANS géré par l'Association Monsieur Vincent ;
  - VU l'arrêté N°ARS-PDL/DAS/DAMS-PA N°29/2016/72 du 14/06/2016 et N° Département : 16/2289 du 01/06/2016 portant autorisation d'une extension de 14 places d'hébergement permanent à l'EHPAD Jules Bérard de Bonnière au MANS géré par l'Association Monsieur Vincent ;
  - VU l'appel à candidatures lancé par l'ARS des Pays de la Loire le 05 juin 2023 portant création de seize nouveaux Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places en Région Pays de la Loire ;
- CONSIDERANT** l'objectif du Projet Régional de Santé ligérien de réduction des inégalités interdépartementales ;
- SUR** proposition du Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie de l'Agence régionale de santé ;
- SUR** proposition du Directeur général des Services du Département de la Sarthe ;

## ARRETEMENT

**Article 1 :** Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de l'EHPAD Jules Bérard de Bonnière au MANS est autorisé pour 2 places supplémentaires.

**Article 2 :** Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

<b>N° FINESS entité juridique</b>	<b>720056368</b>
Dénomination	Association Monsieur Vincent
Adresse	77 rue de Reuilly – 75012 PARIS
Statut juridique	61
Numéro SIREN	785668237

<b>N° FINESS entité géographique</b>	<b>720008580</b>
Dénomination	EHPAD Jules Bérard de Bonnière
Adresse	4 rue Maupertuis – 72000 LE MANS
code catégorie établissement	500
Numéro SIRET	78566823700296
mode fixation des tarifs	41

### Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement	924
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	711
capacité autorisée	86 places

### Hébergement permanent Alzheimer ou maladies apparentées

code discipline d'équipement	924
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	436
capacité autorisée	14 places

### Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

code discipline d'équipement	961
code mode de fonctionnement	21
code clientèle	436
capacité autorisée	14 places

**Article 3 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociales et des familles.

**Article 4 :** Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Le Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie, le Directeur général des services du département de la Sarthe, le président de l'organisme gestionnaire de l'établissement concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la préfecture de la Sarthe et sur le site internet du Département de la Sarthe [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr).

Fait le

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
et par délégation  
~~Pour le Directeur général~~  
**Isabelle MONNIER**  
Directrice générale adjointe

Le Président du Conseil Départemental  
de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception au contrôle de légalité le :  
et de sa publication ou notification le : 23 AVR. 2024